

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE
L'EMPREINTE SCENE NATIONALE BRIVE / TULLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 06 JUIN 2019

Délibération n°7-2019

Objet : Politique tarifaire saison 2019-2020

Ce jeudi 06 juin 2019 à dix-huit heures, le conseil d'administration de L'empreinte, Scène nationale Brive – Tulle se réunit au Théâtre, 8 Quai de la République à Tulle sur convocation en date du 28 mai 2019.

Les présents sont :

VILLE DE BRIVE : Mme Anne COLASSON

VILLE DE TULLE : M. Bernard COMBES, M. Alain LAGARDE, Mme
Christiane MAGRY

ETAT : Mme Marlon LIMEUIL

DEPARTEMENT DE LA CORREZE : Mme Agnès AUDEGUIL, M. Francis
COLASSON

COMITE DES PARTENAIRES TERRITORIAUX : Mme Florence
BELONIE, Mme Annie MOURNETAS

PERSONNALITES QUALIFIEES : Mme Marie-Josée CLERGEAU, M. Jacques SPINDLER,
M. Christian TRIGUEROS

REPRESENTANT DU PERSONNEL : M. Christian ROQUES

Excusés : M. Jean-Marc COMAS, M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX, M. Jacques MAZIERES,
M. NAUCHE, M. Christian PRADAYROL, Mme Natalla RODRIGUEZ, M. Frédéric SOULIER,
M. Frédéric VEAU, M. Jacques VEYSSIERE

Autres représentants : Mme Corinne ARAZO, Mme Nathalie BESANÇON, M. Nicolas
BLANC, Mme Anne-Françoise GENEIX, M. Pierre-Michel GOUX, M. Christian LOUIS

Membres	24
Présents	13
Représentés	0
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0

- Conformément à la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales,
- Conformément au décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Etablissement public de coopération culturelle,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20/05/2009, portant création de l'EPCC « Les Treize Arches ».
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 04/05/18, portant modification de l'EPCC « Les Treize Arches », qui devient par voie de conséquence, l'EPCC « Brive / Tulle ».
- Vu la délibération n°22-2018 portant actualisation des statuts, la dénomination de l'EPCC, devenant l'EPCC l'Empreinte
- Vu la délibération n°21-2018 du 15 juin 2018

Accusé de réception en préfecture
019-518776588-20190614-DEL7-2019-DE
Date de télétransmission : 14/06/2019
Date de réception préfecture : 14/06/2019

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE
L'EMPREINTE SCENE NATIONALE BRIVE / TULLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 06 JUIN 2019

Exposé des motifs

Il est proposé au conseil d'administration les tarifs suivants pour la saison 2019-2020 :

TARIF PLEIN	21
TARIF PLEIN HORS LES MURS / EN FAMILLE	14
TARIFS REDUITS :	
Groupe (10 personnes) / Comité d'entreprise	17 €
Groupe pratique amateur adulte (10 personnes)	12 €
Groupe pratique amateur moins de 25 ans (10 personnes)	8 €
Professionnel-détaxe	12 €
Adulte demandeur d'emploi, handicapé et accompagnateur	10 €
Moins de 6 ans, minima sociaux, adulte handicapé sur présentation carte Inclusion	5 €
Moins de 25 ans / Etudiant	10 €
Entre 6 et 11 ans	7 €
TARIFS SCOLAIRES :	
Collège / Lycée	8 €
Collège, Lycée / Abonnement 3 spectacles minimum	6 €
Ecoles maternelles et élémentaires	5 €
TARIFS SPECTACLES EN FAMILLE	
Liste 1 (6 ans et plus) : Blablaba/ c'est un secret/ Du vent dans la tête/ Lemuel/ Miniatures et Moulinettes/Waynak/	
PLEIN TARIF	14 €
Liste 2 Tout petits : Block / la serpillière de Mr Mutt/ Le petit bain/ Mokofina/ Milia/Un balcon entre ciel et terre/ une lune entre 2 maisons	
TARIF UNIQUE / Adulte / Enfant / Hors abonnement	5 €
ABONNEMENT 3 spectacles minimum	
TARIF PLEIN	14 €
TARIF REDUIT (demandeur d'emploi, handicapé)	10 €
TARIF REDUIT (moins de 25 ans)	8 €
ABONNEMENT SPECTACLE EN FAMILLE 3 spectacles minimum (1 adulte/1 enfant)	
TARIF ADULTE LISTE 1	10 €
TARIF ENFANT (moins de 25 ans)	5 €
ABONNEMENT PRATIQUE AMATEUR 3 spectacles minimum / 10 personnes	
TARIF PLEIN	10 €
TARIF REDUIT (moins de 25 ans)	6 €
HORS ABONNEMENT	
TARIF UNIQUE Bertrand Belin	18 €
DEPLACEMENT BUS ALLER/RETOUR BRIVE/TULLE	1 €

Accusé de réception en préfecture
019-518776588-20190614-DEL7-2019-DE
Date de télétransmission : 14/06/2019
Date de réception préfecture : 14/06/2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 06 JUIN 2019

Dans le cadre de la démarche partenariale de la mise en œuvre des Festivals DU BLEU EN HIVER et DANSE EN MAI, les opérations spécifiques de ces deux événements n'étant pas finalisées, il est également proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le directeur à fixer les tarifs de ces manifestations sous réserve que ceux-ci se situent dans la fourchette des tarifs proposés précédemment, soit de 5 € minimum à 21 € maximum.

Enfin, dans le cadre de la programmation l'EPCC L'empreinte est appelé à organiser des déplacements de publics pour des manifestations en dehors sa propre programmation ; dans ce cas, les tarifs pratiqués seront ceux de la structure d'accueil.

Décision

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration décide à l'unanimité

- la politique tarifaire pour la saison 2019-2020.

Certifie le caractère exécutoire
de l'acte administratif

Tulle, le 06 juin 2019


M. Bernard COMDES
Vice - Président